

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CORRIGÉ

	Barème
1 – Vie professionnelle (questions n°1.1 à 1.8)	8 points
2 – Santé (questions n°2.1 à 2.4)	7 points
3 – Environnement (questions n°3.1 à 3.5)	5 points
TOTAL	20 points

	Session 2006	L'	
BEP TOUTES SPÉCIALITÉS			
Vie sociale et professionnelle			
CORRIGÉ	Durée : 30 minutes	Coef. 1	1 / 7

1 - VIE PROFESSIONNELLE (8 points)

David, électricien, 22 ans, est salarié depuis 6 mois dans une entreprise.
Aujourd'hui, les élections des délégués du personnel sont organisées dans le local de repos de l'entreprise.

Lire le document 1 et répondre aux questions.

1.1 Parmi les propositions suivantes, rayer les missions qui n'incombent pas aux délégués du personnel :

1 pt

- Demander l'installation de douches dans les vestiaires
- ~~Organiser les grèves contre les licenciements~~
- Donner son avis sur la mise en place des 35 heures
- Assister un salarié lors de son entretien préalable au licenciement
- ~~Collecter les cotisations syndicales~~

1.2 Cocher la bonne réponse :

0,5 pt

L'élection de délégués du personnel est obligatoire lorsque l'effectif de l'entreprise dépasse :

10 salariés
 50 salariés
 100 salariés

1.3 Préciser si David peut :

2 pts

	OUI	NON	JUSTIFICATION
Se présenter comme délégué du personnel		X	<i>Ancienneté inférieure à 1 an</i>
Voter pour les élections de délégués du personnel.	X		<i>Il a plus de 16 ans et plus de trois mois d'ancienneté</i>

1.4 Citer les deux instances dans lesquelles le délégué du personnel est consulté.

1 pt

- CHSCT : comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail
- CE : comité d'entreprise

BEP toutes spécialités	2006
Vie sociale et professionnelle	2 / 7

LES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

Si vous êtes élu(e) délégué(e) du personnel, vous avez pour mission de:

- présenter à votre employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives du personnel concernant les salaires, la protection sociale, l'hygiène et la sécurité ;
- saisir l'inspecteur du travail de toutes les plaintes et observations du personnel (conditions de travail, congés payés...);
- accompagner l'inspecteur du travail quand il visite l'entreprise ;
- communiquer au comité d'entreprise (quand il existe) les suggestions et observations du personnel sur toutes les questions concernant la marche de l'entreprise, les conditions d'emploi, de travail ;
- communiquer au CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail) toutes suggestions et observations relevant de sa compétence.

S'il n'y a pas de CHSCT vous exercez les missions attribuées à ce comité.

Vous pouvez également assister les salariés de l'établissement à l'entretien préalable à une sanction disciplinaire ou à un licenciement.

Vous pouvez être consulté sur les conditions de travail dans l'entreprise.

Vous êtes informé et consulté avant tout licenciement pour motif économique.

Dans une entreprise de moins de 50 salariés où il n'y a pas de C.E. :

vous êtes consulté sur :

- la fixation de la période de congés payés,
- le règlement intérieur, l'aménagement du temps de travail, les congés formation et l'ensemble du plan formation de l'entreprise,
- le reclassement des travailleurs accidentés et l'emploi des handicapés.

Condition d'effectif

Des élections de délégués du personnel doivent être organisées par l'employeur dans les entreprises ou établissements occupant habituellement onze salariés au moins dans les conditions du droit privé.

En cas de création d'entreprise, cet effectif doit avoir été atteint pendant douze mois consécutifs ou non au cours des trois dernières années.

Durée du mandat

Le mandat des délégués du personnel est de quatre ans.

Conditions pour être électeur

Pour être électeur, il faut :

- travailler dans l'entreprise depuis au moins trois mois ;
- être âgé de 16 ans minimum ;
- ne pas avoir encouru de condamnation privative du droit de vote.

Conditions pour être éligible

Pour être éligible, il faut :

- travailler dans l'entreprise depuis au moins un an sans interruption ;
- être âgé de 18 ans au moins ;
- ne pas avoir encouru de condamnation privative du droit de vote ou avoir été déchu de fonctions syndicales ;
- ne pas être conjoint, descendant, ascendant, frère, soeur ou alliés de même degré du chef d'entreprise.

Source : servicepublic.fr

BEP toutes spécialités	2006
Vie sociale et professionnelle	3 / 7

David quitte son travail à 18 heures. Il se fait une entorse à la cheville sur le parking de l'entreprise. Le médecin lui prescrit un arrêt de travail de 15 jours.

1.5 Indiquer de quel type d'accident il s'agit. Donner sa définition.

1,5 pt

Il s'agit d'un accident du travail (0,5 pt) : action violente et soudaine, avec lésions, survenue à l'occasion du travail (1 pt).

1.6 Nommer l'organisme qui prend en charge l'indemnisation du salarié pendant son arrêt de travail.

0,5 pt

CPAM : caisse primaire d'assurance maladie

1.7 Compléter les phrases en cochant la ou les bonnes réponses :

1 pt

- les indemnités journalières sont des prestations	<input type="checkbox"/> en nature	<input checked="" type="checkbox"/> en espèces.
- les indemnités journalières sont versées en cas	<input checked="" type="checkbox"/> de maladie	<input checked="" type="checkbox"/> d'accident du travail.
- les indemnités journalières	<input type="checkbox"/> sont des rentes	<input checked="" type="checkbox"/> compensent le salaire.

1.8 Donner un exemple de prestation en nature.

0,5 pt

Gratuité des frais pharmaceutiques, hospitaliers.

BEP toutes spécialités	2006
Vie sociale et professionnelle	4 / 7

2 - SANTE (7 points)

David fait quelques achats alimentaires. Il s'interroge sur la façon de composer ses repas.

2.1 Chaque groupe d'aliments apporte à l'organisme des constituants alimentaires essentiels. Les aliments sont classés en six groupes. Retrouver ces différents groupes et pour chacun indiquer le constituant alimentaire principal en complétant le tableau ci-dessous :

5 pts

GROUPE D'ALIMENTS	Ex : viandes, poissons, œufs	<i>lait, yaourts, fromages</i>	<i>matières grasses</i>	<i>fruits et légumes</i>	<i>féculeux, produits sucrés</i>	<i>boissons</i>
CONSTITUANT ALIMENTAIRE PRINCIPAL (une seule réponse juste attendue)	protéines	<i>calcium (ou protéines)</i>	<i>lipides</i>	<i>fibres ou vitamines ou minéraux</i>	<i>glucides</i>	<i>eau, éléments minéraux</i>

2.2 Définir le terme nutriment.

1 pt

Molécules résultant de la transformation des aliments lors de la digestion. Ces molécules passent dans le sang au niveau de l'intestin grêle.

2.3 Indiquer les groupes d'aliments qu'il faut consommer avec modération lorsqu'on a une activité physique réduite.

0,5 pt

Matières grasses - Produits sucrés

2.4 Retrouver deux risques encourus par David si son alimentation n'est pas adaptée à sa vie sédentaire.

0,5 pt

Obésité, maladies cardio-vasculaires, diabète, augmentation du taux de cholestérol

BEP toutes spécialités	2006
Vie sociale et professionnelle	5 / 7

3 - ENVIRONNEMENT (5 points)

Immobilisé quelques jours pour son entorse, David profite de l'occasion pour feuilleter des magazines. Un article retient son attention

Pollution industrielle : des effets à long terme

(...) La pollution de l'air est l'une des pollutions les plus visibles. Des cheminées d'usine s'échappent du dioxyde de soufre (SO₂) et des poussières issus principalement de l'industrie chimique, du monoxyde et du dioxyde de carbone (CO et CO₂) produits par la métallurgie et les centrales à charbon, des oxydes d'azote (NOX), des composés organiques volatils (COV)... Néanmoins, dans les pays développés, les rejets atmosphériques industriels ont nettement diminué grâce à la mise en place de filtres et au remplacement du charbon par l'électricité ou le gaz. Aujourd'hui, la pollution atmosphérique est davantage due aux voitures et aux camions qu'à l'industrie !

Quels sont les effets de cette pollution industrielle sur la santé humaine ? Les données manquent pour répondre de façon précise. Les études épidémiologiques permettant de contrôler l'impact sanitaire éventuel des nouvelles molécules industrielles sont quasiment inexistantes ! De plus, on ne sait pas bien évaluer l'effet des faibles doses ainsi que la façon dont ces multiples produits peuvent se combiner et agir sur l'organisme. Ainsi, l'élévation du taux de cancers dans les pays occidentaux, de même qu'une certaine baisse de la fertilité masculine, pourraient être dues à des facteurs environnementaux. En revanche, il ne fait plus de doute aujourd'hui que l'exploitation de l'amiante et son emploi dans les bâtiments sont à l'origine de cancers de la plèvre et que la présence de plomb dans les canalisations d'eau, l'essence ou les peintures murales peut entraîner des troubles nerveux et freiner le développement intellectuel des enfants.

Source : *L'homme et l'environnement - Larousse*

3.1 Citer la principale source de pollution atmosphérique en 2006.

0,5 pt

Transports : voitures et camions

3.2 Relever, dans le document, quatre polluants atmosphériques.

1 pt

SO₂ : dioxyde de soufre

CO : monoxyde de carbone

CO₂ : dioxyde de carbone

NOX : dioxyde d'azote

BEP toutes spécialités	2006
Vie sociale et professionnelle	6 / 7

3.3 Relever les deux mesures adoptées par l'industrie pour réduire la pollution atmosphérique.

0,5 pt

- *Mise en place de filtres*

- *Remplacement du charbon par des énergies moins polluantes*

3.4 Classer les mesures pour limiter la pollution en reportant les numéros dans le tableau ci-dessous

1. Circulation alternée des véhicules

2. Prendre les transports en commun

3. Eviter les conduites sportives

4. Construire des pistes cyclables

5. Eviter d'utiliser son véhicule pour les petits trajets

6. Pot catalytique sur tous les véhicules neufs

7. Aménager des espaces verts

8. Covoiturage avec un collègue.

2 pts

MESURES INDIVIDUELLES	2 ; 3 ; 5 ; 8
MESURES COLLECTIVES	1 ; 4 ; 6 ; 7

3.5. Relever dans le texte, deux effets de la pollution atmosphérique sur la santé de l'homme.

1 pt

Cancers, baisse de la fertilité masculine, troubles nerveux

BEP toutes spécialités	2006
Vie sociale et professionnelle	7 / 7